



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficulté administrative lors de la perte d'un proche.

Question écrite n° 36424

Texte de la question

M. Xavier Batut attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, autorité de tutelle de La Poste, sur les difficultés administratives rencontrées par les proches d'un défunt pour la remise d'un courrier recommandé avec accusé de réception destiné à celui-ci. En effet, cette situation crée une impasse dans laquelle il est impossible de remettre le courrier d'un défunt à sa famille, et ce même si un membre de celle-ci se présente auprès du bureau de poste muni d'un certificat d'hérédité et du certificat de décès. Ce cas de figure entraîne une navette inutile entre les différents services de l'administration. Ainsi, il souhaiterait savoir si, dans un souci de simplification administrative, il envisage d'autoriser la remise d'un courrier recommandé avec accusé de réception destiné à une personne décédée à un membre de sa famille présentant un certificat de décès et un certificat d'hérédité, ou tout autre document établi par voie notariale.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Batut](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36424

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1301

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)